

Paris, le 13 janvier 2020

Bonjour,

Lors des dernières élections professionnelles à I2S, plusieurs irrégularités ont été relevées.

La CFDT a donc demandé l'avis du juge sur lesdites irrégularités ; sa décision pouvant aller jusqu'à l'annulation des élections I2S.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier.

Vos élus CFDT